



# QUIZ DU PAS DE L'OURS

**Jouez**

**Glissez vos réponses dans l'urne**

**Et gagnez un séjour d'une semaine pour 4 personnes à Aiguilles**

Nom :  
Prénom :  
Numéro de téléphone :  
Email :

**Tirage au sort le 30 mars 2019**

**Le glissement du Pas de l'Ours :**

- Est d'origine naturelle
- A été provoqué par l'homme suite à un minage de bloc pour construire la route
- A été provoqué par l'homme suite à des travaux dans le torrent du Guil


**Le glissement du Pas de l'Ours est un paléo-glissement qui remonte à :**

- 1957
- 1343
- 20 000 ans


**La partie Est du Queyras est composée principalement :**

- De sapins
- De schistes lustrés
- De roches marno-calcaires




**Le glissement du Pas de l'Ours est l'un des plus importants en France. Le volume de matériaux en mouvement est potentiellement de l'ordre de :**

- 1 à 5 millions de m<sup>3</sup>
- 10 millions de m<sup>3</sup>
- Plus de 50 millions de m<sup>3</sup>


**Le glissement est composé de deux parties qui se comportent différemment :**

- Le compartiment amont avance 2 fois plus vite que celui aval
- Le compartiment Ouest évolue plus lentement et régulièrement
- Le compartiment Ouest est stable tandis que le compartiment Nord glisse rapidement


**La partie Ouest du glissement a une partie active :**

- Très superficielle ne concernant que le couvert végétal
- Superficielle qui se situe jusqu'à 2 mètres sous le sol
- Profonde qui se situe jusqu'à 40 mètres sous le sol


**La partie Est du glissement :**

- Est la partie la plus profonde du glissement
- Est la plus active et réactive aux apports d'eau
- Ne réagit qu'aux périodes de fortes sécheresses


**Bien que les premiers signes forts de réactivation datent de 2014, c'est au printemps 2017 que les choses s'accroissent :**

- La route départementale est totalement emportée
- La moitié de la chaussée de la route départementale est déformée
- Des blocs de 350 tonnes se détachent


**Le glissement du Pas de l'Ours :**

- N'est actuellement pas suivi. La nature reprend ses droits et la laisse faire
- A été suivi jusqu'à la fermeture définitive de la route départementale
- Est suivi par l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturels : Etat, Département, communautés de communes mais aussi les communes


